

COMMUNE DE CHAINGY

COMPTE-RENDU

n° 03/ 2021

CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 30 MARS 2021

EN VISIOCONFÉRENCE

Le Conseil Municipal se réunit, en séance ordinaire, en visioconférence, le Mardi 30 mars 2021, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre DURAND, Maire.

Sont présents : Laura ALIPAZ, Anne BABIN, Olivier BEAUDET, Benjamin BESSONE, Brigitte BOUBAULT, Hervé BRACQUEMOND, Clarisse CARL, Bruno CHESNEAU, Patrick COLLADANT, Pascaline DEVIGE, Jean Pierre DURAND, Jean-Christophe DURU, Michel FAUGOUIN, Jessy FOISNON, Christine FRAMBOISIER, Jocelyne GASCHAUD, Evelyne GODARD, Stéphanie JOLLIVET, Grégory LE BAGOUSSE, Chantal PUÉ.

Absents excusés : Maxime BEZE, Frédéric DIAS, Isabelle HERMELIN, Manuel LOBATO, Octavie ONRAEDT, Charles TETU, Nathalie VAMPOUCHE.

Pouvoirs : Frédéric DIAS à Olivier BEAUDET, Charles TETU à Michel FAUGOUIN, Nathalie VAMPOUCHE à Christine FRAMBOISIER.

Jocelyne GASCHAUD est désignée secrétaire de séance.

Le quorum est atteint.

Monsieur le Maire ouvre la séance à Vingt Heures et Trente Minutes (20 h 30)

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 Janvier 2021 est approuvé à l'unanimité. Madame FRAMBOISIER souhaite apporter la modification suivante au procès-verbal du 23 janvier 2021:

Questions diverses – environnement : les travaux de nettoyage et de déboisement ont été réalisés sur les abords du Rollin et non sur la Plage de Fourneaux.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 février 2021 est approuvé à l'unanimité.

TRAVAUX

2021-22 : Extension de l'école élémentaire : approbation du dossier de consultation des entreprises et autorisation de lancement de la consultation

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu le marché de maîtrise d'œuvre avec le bureau d'architecte EA+LLA, par voie de procédure adaptée,

Considérant le coût prévisionnel des travaux estimés à 1 053 133 € HT,

Considérant qu'il convient de valider le dossier de consultation des entreprises (DCE) relatif à la construction de l'extension de l'école élémentaire disponible auprès de la direction générale des services,

Considérant qu'il est nécessaire de lancer la consultation pour les marchés de travaux selon la procédure adaptée,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De valider le dossier de consultation des entreprises (DCE) relatif à la construction de l'extension de l'école élémentaire

- D'autoriser M. Le Maire à lancer la procédure de consultation selon la procédure adaptée
- D'autoriser M. Le Maire, après avis de la Commission d'Appel d'Offres, de signer les marchés de travaux à intervenir.

Adopté à l'unanimité.

2021-23 : Extension du centre d'incendie et de secours : approbation du dossier de consultation des entreprises et autorisation de lancement de la consultation

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu le marché de maîtrise d'œuvre avec le bureau d'architecte PENLOUP, par voie de procédure adaptée,

Considérant le coût prévisionnel des travaux estimés à 423 000 € HT,

Considérant qu'il convient de valider le dossier de consultation des entreprises (DCE) relatif à la construction de l'extension du centre d'incendie et de secours disponible auprès de la direction générale des services,

Considérant qu'il est nécessaire de lancer la consultation pour les marchés de travaux selon la procédure adaptée,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De valider le dossier de consultation des entreprises (DCE) relatif à la construction de l'extension du centre d'incendie et de secours
- D'autoriser M. Le Maire à lancer la procédure de consultation selon la procédure adaptée
- D'autoriser M. Le Maire, après avis de la Commission d'Appel d'Offres, à signer les marchés de travaux à intervenir.

Adopté à l'unanimité.

2021-24 : Construction d'un cabinet dentaire : approbation du dossier de consultation des entreprises et autorisation de lancement de la consultation

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu le marché de maîtrise d'œuvre avec le bureau d'architecte EA+LLA, par voie de procédure adaptée,

Considérant le coût prévisionnel des travaux estimés à 356 640 € HT,

Considérant qu'il convient de valider le dossier de consultation des entreprises (DCE) relatif à la construction d'un cabinet dentaire disponible auprès de la direction générale des services,

Considérant qu'il est nécessaire de lancer la consultation pour les marchés de travaux selon la procédure adaptée,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

- De valider le dossier de consultation des entreprises (DCE) relatif à la construction d'un cabinet dentaire

- D'autoriser M. Le Maire à lancer la procédure de consultation selon la procédure adaptée
- D'autoriser M. Le Maire, après avis de la Commission d'Appel d'Offres, à signer les marchés de travaux à intervenir.

Adopté à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES

2021- 25 : Définition des LDG (lignes directrices générales pour la gestion des Ressources Humaines) **(Annexe 1)**

L'article 33-5 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et l'article 18 du décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019, prévoient que chaque collectivité doit élaborer des Lignes Directrice de Gestion (L.D.G.) relatives à la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines.

Les Lignes Directrices de Gestion définissent les enjeux et les objectifs de la politique des ressources humaines à conduire au sein chaque collectivité territoriale, compte tenu des politiques publiques mises en œuvre par celle-ci et de la situation des effectifs, des métiers et des compétences.

Elles portent notamment sur la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (G.P.E.C.) et des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours (avancements de grades et promotions internes). Néanmoins, concernant la promotion interne, les Lignes Directrices de Gestion sont établies par la Présidence du Centre de Gestion et s'imposent aux collectivités qui lui sont affiliées.

Elles sont également une source d'information destinée aux agents, aux responsables et gestionnaires de ressources humaines, etc...

Ces Lignes Directrices de Gestion ont été soumises à l'avis du Comité Social Territorial (Comité Technique) des 9 et 18 mars. Elles sont fixées pour une durée maximale de 6 ans. Elles peuvent faire l'objet d'une révision à tout moment et sont communicables aux agents par tout moyen.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

- D'approuver l'élaboration des Lignes Directrices de Gestion (L.D.G) telles que décrites dans le document joint,
- De donner délégation à Monsieur Le Maire afin d'effectuer toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette décision et pour signer tous les actes afférents.

Cette décision fera l'objet d'un arrêté.

Adopté à l'unanimité.

FINANCES

2021-26 : Fixation du taux des taxes directes locales

Après consultation des services de la DGFIP du Loiret,
Après le débat d'orientation budgétaire du 16 février 2021 et l'examen du Budget Primitif pour l'exercice 2021 par la Commission Finances les 18 Février, 9 et 18 Mars 2021, M. Le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les taux des taxes directes locales pour l'année 2021 comme suit :

- taxe sur le foncier bâti : 18.97 % (taux communal inchangé)
+ 18,56% (taux départemental 2020) = 37,53%
- taxe sur le foncier non bâti : 42.57 % (taux communal inchangé)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir les taux des taxes directes locales pour l'année 2021.

Adopté à l'unanimité.

2021-27 : Budget Annexe de l'Eau : Approbation du Compte de Gestion 2020

Il y a lieu d'arrêter le Compte de Gestion du Chef des Finances Publiques concernant le service de l'Eau pour l'exercice 2020.

Le tableau suivant récapitule les grandes masses relatives à l'exécution de l'exercice écoulé, ainsi que les résultats dégagés.

BUDGET EAU	Section d'Exploitation	Section d'Investissement
Recettes	116 727,74 €	85 062,55 €
Dépenses	61 544,91 €	180 674,48 €
Résultat de l'exercice 2020	55 182,83 €	-95 611,93 €
Résultat de clôture 2019	34 545,14 €	69 672,79 €
Affectation du résultat 2019	-34 545,14 €	0 €
Résultat de clôture 2020	55 182,83 €	- 25 939,14 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter le Compte de Gestion 2020 du service de l'Eau du Chef des Finances Publiques.

Adopté à l'unanimité.

2021-28 : Budget Principal : Approbation du Compte de Gestion 2020

Il y a lieu d'arrêter le Compte de Gestion du Chef des Finances Publiques concernant le Budget Principal pour l'exercice 2020.

Le tableau suivant récapitule les grandes masses relatives à l'exécution de l'exercice écoulé, ainsi que les résultats dégagés.

BUDGET PRINCIPAL	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
Recettes	4 415 661,57 €	1 330 695,87 €
Dépenses	3 822 917,23 €	1 554 248,23 €
Résultat de l'exercice 2020	592 744,34 €	-223 552,36 €
Résultat de clôture 2019	600 053,63 €	936 149,03 €
Affectation du résultat 2019	- 600 053,63 €	0.00 €
Résultat de clôture 2020	592 744,34 €	712 596,67 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter le Compte de Gestion 2020 du Budget Principal du Chef des Finances Publiques.

Adopté à l'unanimité.

M.DURAND quitte la visioconférence et M. FAUGOUIN prend la présidence.

2021-29 : Budget Annexe de l'Eau : Vote du Compte Administratif 2020

Mme CARL présente le Compte Administratif du budget annexe du service de l'Eau de la Commune pour les écritures passées au cours de l'exercice 2020.

Dans son étude du 18 Mars 2021, la Commission Finances a pu constater la conformité des écritures du Compte Administratif qu'avec le Compte de Gestion définitif.

BUDGET EAU	Section d'Exploitation	Section d'Investissement
Recettes	116 727,74 €	85 062,55 €
Dépenses	61 544,91 €	180 674,48 €
Résultat de l'exercice 2020	55 182,83 €	- 95 611,93 €
Résultat de clôture 2019	34 545,14 €	69 672,79 €
Affectation du résultat 2019	-34 545,14 €	0 €
Résultat de clôture 2020	55 182,83 €	- 25 939,14 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter le Compte Administratif 2020 du service de l'Eau.

Adopté à l'unanimité.

2021-30 : Budget Annexe de l'Eau : Affectation des résultats 2020

Considérant le Compte Administratif du Budget de l'eau de la Commune pour les écritures passées au cours de l'exercice 2020,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter les résultats de clôture 2020 au Budget Primitif 2021 du Service de l'Eau comme suit :

- l'excédent d'exploitation de 55 182,83 € affecté en totalité en section d'investissement, au compte 1068 « Excédents d'exploitation capitalisés »
- le déficit d'investissement de 25 939,14 € au compte 001 « Résultat d'investissement reporté ».

Adopté à l'unanimité.

2021-31 : Budget Principal : Vote du Compte Administratif 2020

Mme CARL présente le Compte Administratif du Budget Principal de la Commune pour les écritures passées au cours de l'exercice 2020.

Dans son étude des 9 et 18 Mars 2021, la Commission Finances a pu constater la conformité des écritures du Compte Administratif qu'avec le Compte de Gestion définitif.

BUDGET PRINCIPAL	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
Recettes	4 415 661,57 €	1 330 695,87 €
Dépenses	3 822 917,23 €	1 554 248,23 €
Résultat de l'exercice 2020	592 744,34 €	-223 552,36 €
Résultat de clôture 2019	600 053,63 €	936 149,03 €
Affectation du résultat 2019	- 600 053 ,63 €	0.00 €
Résultat de clôture 2020	592 744,34 €	712 596,67 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter le Compte Administratif 2020 du Budget Principal.

Adopté à l'unanimité.

2021-32 : Budget Principal : Affectation des résultats 2020

Considérant le Compte Administratif du Budget Principal de la Commune pour les écritures passées au cours de l'exercice 2020,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter les résultats de clôture 2020 au Budget Primitif 2021 de la Commune comme suit :

- l'excédent de fonctionnement de 592 744,34 € affecté en totalité en section d'investissement, au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »
- l'excédent d'investissement de 712 596,67 € au compte 001 « Résultat d'investissement reporté ».

Adopté à l'unanimité.

M.DURAND reprend la présidence.

2021-33 : Autorisation de programme – Crédit de paiement : extension de l'école élémentaire

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997,

Vu l'instruction codificatrice M14,

Considérant le montant prévisionnel de l'opération prévue pour la construction de l'extension de l'école élémentaire à savoir 1 345 884 € TTC,

Considérant que cette opération est planifiée sur 3 années avec un commencement d'exécution en 2020,

Afin de ne pas mobiliser inutilement des crédits sur le budget 2021, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter une autorisation de programme pour la construction de l'extension de l'école élémentaire selon le tableau suivant :

Nature	Total	2020	2021	2022
Dépenses (TTC)	1 345 884 €	38 147 €	990 000 €	317 737 €
Maîtrise d'œuvre	75 825 €	31 847 €	40 000 €	3 978 €
Travaux	1 263 759 €	0 €	950 000 €	313 759 €
Frais annexes (relevé de	6 300 €	6 300 €		
Recettes	1 345 884 €	38 147 €	990 000 €	317 737 €
Autofinancement	427 904 €	18 147 €	385 001 €	24 756 €
Subvention	463 113 €	0 €	170 132 €	292 981 €
Emprunt	454 867 €	20 000 €	434 867 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de voter une autorisation de programme pour la construction de l'extension de l'école élémentaire selon le tableau ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

2021-34 : Autorisation de programme – Crédit de paiement : extension du centre d'incendie et de secours

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997,

Vu l'instruction codificatrice M14,

Considérant le montant prévisionnel de l'opération prévue pour la construction de l'extension du centre d'incendie et de secours à savoir 554 911 € TTC,

Considérant que cette opération est planifiée sur 3 années avec un commencement d'exécution en 2020,

Afin de ne pas mobiliser inutilement des crédits sur le budget 2021, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter une autorisation de programme pour la construction de l'extension du centre d'incendie et de secours selon le tableau suivant :

Nature	Total	2020	2021	2022
Dépenses (TTC)	554 911 €	6 754 €	400 000 €	148 157 €
Maîtrise d'œuvre	40 557 €	0 €	38 000 €	2 557 €
Travaux	507 600 €	0 €	362 000 €	145 600 €
Frais annexes (relevé de	6 754 €	6 754 €		
Recettes	554 911 €	6 754 €	400 000 €	148 157 €
Autofinancement	204 911 €	6 754 €	150 000 €	48 157 €
Subvention	250 000 €	0 €	250 000 €	0 €
Participation Saint-Ay	100 000 €			100 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de voter une autorisation de programme pour l'extension du centre d'incendie et de secours selon le tableau ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

2021-35 : Autorisation de programme – Crédit de paiement : cabinet dentaire

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997,

Vu l'instruction codificatrice M14,

Considérant le montant prévisionnel de l'opération prévue pour la construction du cabinet dentaire à savoir 424 448 € TTC,

Considérant que cette opération est planifiée sur 3 années avec un commencement d'exécution en 2020,

Afin de ne pas mobiliser inutilement des crédits sur le budget 2021, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter une autorisation de programme pour la construction de l'extension du centre d'incendie et de secours selon le tableau suivant :

Nature	Total	2020	2021	2022
Dépenses (TTC)	424 448 €	4 380 €	325 000 €	95 068 €
Maîtrise d'œuvre	27 528 €	0 €	25 000 €	2 528 €
Travaux	392 540 €	0 €	300 000 €	92 540 €
Frais annexes (relevé de	4 380 €	4 380 €		
Recettes	424 448 €	4 380 €	325 000 €	95 068 €
Autofinancement	390 448 €	4 380 €	325 000 €	61 068 €
Subvention	34 000 €	0 €	0 €	34 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de voter une autorisation de programme pour la construction du cabinet dentaire selon le tableau ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

2021-36 : Budget Annexe de l'Eau : Vote du Budget Primitif 2021

Le budget prévisionnel a été étudié lors du Débat d'Orientations Budgétaires du 16 Février 2021 et par la Commission Finances lors de la séance du 18 Mars 2021.

Section d'Exploitation

Article	Budget 2021
CHAP 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	34 300,00 €
CHAP 012 - CHARGES DE PERSONNEL	12 000,00 €
CHAP 66 - CHARGES FINANCIERES	6 800,00 €
CHAP 042 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	40 000,00 €
022 - DEPENSES IMPREVUES	5 000,00 €
023 - Virement à la Section Investissement	35 500,00 €
TOTAL DEPENSES d'EXPLOITATION	133 600,00 €

Article	Budget 2021
CHAP 70 - PRODUITS DES SERVICES	102 000,00 €
CHAP 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	7 900,00 €
CHAP 77- PRODUITS EXCEPTIONNELS	17 600,00 €
CHAP 042 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	6 100,00 €
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	133 600,00 €

Section d'Investissement

Article	Restes à Réaliser 2020	Nouveaux Crédits 2021	Budget 2021
001 - Résultat d'Investissement reporté (déficit)		25 939,14 €	25 939,14 €
Chap. 23- Immobilisations en cours	270,00 €	205 732,26 €	206 002,26 €
Chap. 16 - Emprunts et dettes assimilées		17 650,00 €	17 650,00 €
Chap. 020 - Dépenses imprévues		0,00 €	0,00 €
Chap.040 - Opérations d'ordre entre sections		6 100,00 €	6 100,00 €
Chap.041 - Opérations patrimoniales		35 008,60 €	35 008,60 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	270,00 €	290 430,00 €	290 700,00 €

Article	Budget 2021
Chap. 16 - Emprunts reçus	89 999,97 €
Chap. 27 - Autres immo. Financières	35 008,60 €
Chap. 10 - Dotations Fonds divers Réserves	55 182,83 €
Chap. 021 - Virement de la Section d'Exploitation	35 500,00 €
Chap. 040 - Opérations d'ordre entre sections	40 000,00 €
Chap. 041 - Opérations patrimoniales	35 008,60 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	290 700,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de voter le budget au niveau du chapitre pour la section d'exploitation et pour la section d'investissement,
- d'adopter le Budget Primitif 2021 du Service de l'Eau, suivant les grandes masses ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

2021-37 : Budget Principal : Vote du Budget Primitif 2021

Le budget prévisionnel a été étudié lors du Débat d'Orientations Budgétaires du 16 Février 2021 et par la Commission Finances lors des séances des 18 Février, 9 et 18 Mars 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de voter le budget au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et par opérations pour la section d'investissement,
- d'adopter le Budget Primitif principal 2021, dont les grandes masses sont les suivantes :

Section de Fonctionnement

CHAPITRE	Budget 2021
CHAP 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 153 535,00 €
CHAP 012 - CHARGES DE PERSONNEL	2 305 855,00 €
CHAP 014 - ATTENUATION DE PRODUITS	158 150,00 €
CHAP 65 - CHARGES DE GESTION COURANTE	192 400,00 €
CHAP 66 - CHARGES FINANCIERES	81 000,00 €
CHAP 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 820,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	118 690,00 €
CHAP 042 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	268 550,00 €
CHAP 022 - DEPENSES IMPREVUES	32 000,00 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	4 313 000,00 €

CHAPITRE	Budget 2021
013 - ATTENUATION DE CHARGES	41 300,00 €
CHAP 70 - PRODUITS DES SERVICES	402 000,00 €
CHAP 73 - IMPOTS ET TAXES	3 128 760,00 €
CHAP 74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	629 100,00 €
CHAP 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	45 010,00 €
CHAP 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 830,00 €
CHAP 042- OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	63 000,00 €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	4 313 000,00 €

Section d'Investissement

OPERATIONS	RAR 2020	Crédits 2021
1501 - Urbanisme	300,00 €	4 850,00 €
1505 - Bâtiments	0,00 €	800,00 €
OPERATIONS 2015	300,00 €	5 650,00 €
1605 - Bâtiments	0,00 €	15 000,00 €
OPERATIONS 2016	0,00 €	15 000,00 €
1906 (2019) - Voirie et Mobilier urbain 2019	182 117,29 €	107 600,00 €
OPERATIONS 2019	182 117,29 €	107 600,00 €
2001 - Bâtiments 2020	29 445,66 €	1 703 000,00 €
2002 - Voirie et Mobilier urbain 2020	21 256,92 €	60 000,00 €
2003 - Urbanisme 2020	3 500,00 €	0,00 €
2004 - Equipements 2020	49 674,56 €	7 500,00 €
2005 - Affaires scolaires 2020	4 473,24 €	0,00 €
2006 - Police municipale 2020	4 173,60 €	0,00 €
OPERATIONS 2020	112 523,98 €	1 770 500,00 €
2101 - Bâtiments 2021		169 450,00 €
2102 - Voirie et Mobilier urbain 2021		224 900,00 €
2103 - Urbanisme 2021		23 400,00 €
2104 - Equipements 2021		172 500,00 €
2105 - Affaires scolaires 2021		24 610,00 €
OPERATIONS 2021		614 860,00 €
16 - Remboursement d'emprunt		290 000,00 €
040 - Opérations d'ordre entre sections		63 000,00 €
041 - Opérations patrimoniales		10 000,00 €
020 - Dépenses imprévues		116 448,73 €
DEPENSES d'INVESTISSEMENT	294 941,27 €	2 993 058,73 €

Dépenses d'investissement 2021 3 288 000,00 €

(Restes à réaliser + nouveaux crédits)

Adopté à l'unanimité.

2021-38 : Sorties de l'actif

- Un panneau lumineux d'information acquis auprès de la société Lumiplan, a été inscrit à l'actif de la Commune sous le numéro d'inventaire 2010026 pour une valeur initiale 14 936,37€. Bien que non amorti en totalité, compte-tenu de leur état, cet équipement a dû être mis au rebut et donc être sorti de l'inventaire communal.
- Un lave-linge et un sèche-linge acquis auprès de la société Darty, ont été inscrits à l'actif de la Commune sous le numéro d'inventaire 2013060 pour une valeur initiale de 1 027,90€. Bien que non amortis en totalité, compte-tenu de leur état, ces équipements doivent être mis au rebut et donc être sortis de l'inventaire communal.

OPERATIONS	Produits à recevoir 2020	Crédits 2021
001 - Résultat d'investissement reporté		712 596,67 €
10 - Dotations Fonds divers réserves		1 432 797,97 €
13 - Subventions d'équipement	151 590,08 €	225 100,00 €
16 - Emprunts		230 725,28 €
23 - Immobilisations en cours		137 950,00 €
021 - Virement de la section de fonctionnement		118 690,00 €
040 - Opér. d'ordre entre sections		268 550,00 €
041 - Opérations patrimoniales		10 000,00 €
RECETTES d'INVESTISSEMENT	151 590,08 €	3 136 409,92 €

Recettes d'investissement 2021 3 288 000,00 €

(Produits à recevoir + nouveaux crédits)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de sortir de l'actif :

- le panneau lumineux d'information inscrit sous le numéro d'inventaire 2010026.
- Le lave-linge et le sèche-linge inscrits sous le numéro d'inventaire 2013060

Adopté à l'unanimité.

URBANISME

2021-39 : Alignements rue de la Ribaudière et rue des Coudras - régularisation

Par délibération du 10 décembre 2019, le conseil municipal a délibéré pour procéder à la régularisation des alignements rue de la Ribaudière et rue des Coudras suite aux travaux d'aménagement de voirie.

L'une des propriétés n'a pas été régularisée lors du conseil de décembre 2019. Il s'agit d'une partie de la parcelle YT 51 rue de la Ribaudière.

La commune souhaite procéder à la régularisation de la partie de ce terrain privé liées aux travaux. Le prix convenu pour cette acquisition est de 5 €/m² pour un montant total de 135 €.

Les frais de notaire seront à la charge de la Commune.

Il s'agit du propriétaire et parcelle ci-dessous :

PROPRIETAIRES	REFERENCE CADASTRALE	SUPERFICIE A ACQUERIR	MONTANT
M.Mme PEREIRA RIBEIRO	YT 51p	27 m ²	135 €
TOTAL			135 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de procéder à la régularisation de l'alignement rue de la Ribaudière suivant le tableau ci-dessus.
- D'autoriser M. le Maire à signer l'acte ainsi que les documents y afférent.

Adopté à l'unanimité.

2020-40 : Rétrocession espaces verts du lotissement du Pré Hatton

Le lotissement du Pré Hatton a fait l'objet d'un permis d'aménager délivré le 16/03/2015 pour la réalisation de 43 lots à bâtir.

Il y a lieu de procéder à la reprise des espaces verts par la commune.

Vu la délibération du 12 janvier 2016 relative à la signature de la convention de rétrocession des espaces verts et des équipements de viabilité (voiries, réseaux et ouvrages publics),

Vu la convention de rétrocession signée le 18 janvier 2016,

Vu la demande du lotisseur du 12 janvier 2021 sollicitant la reprise des espaces verts par la Commune,

Vu le procès-verbal de réception du 14 décembre 2020,

Le montant étant en dessous du seuil règlementaire (soit 75 000 €), le service des domaines n'a pas été consulté.

La rétrocession des espaces verts à la commune se fera à l'Euro symbolique conformément à la convention.

Les frais de notaire seront à la charge de l'aménageur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'accepter la reprise des espaces verts à l'Euro symbolique conformément à la convention
- d'autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir ainsi que les pièces y afférent.

Adopté à l'unanimité.

2021-41 : Rétrocession de la voirie du lotissement des Bruères – Crédit Agricole Centre Loire Promotion

Le lotissement des Bruères a fait l'objet d'un permis d'aménager délivré le 19 Décembre 2011, modifié les 22 juillet 2015, 27 juin 2016, 20 juillet 2018 et 07 juin 2019.

A ce jour, les travaux d'aménagement étant réalisés, il y a lieu de procéder à la reprise de la voirie par la commune.

La voirie se compose des parcelles suivantes :

- ZR 182 pour 178 m²
- ZR 189 pour 1 173 m²
- ZR 191 pour 3 504 m²
- ZR 196 pour 133 m²

pour une superficie totale de 4 988 m².

Le montant étant en dessous du seuil règlementaire (soit 180 000 €), le service des domaines n'a pas été consulté. La rétrocession de la voirie à la commune se fera à l'euro symbolique.

Les frais de notaire seront à la charge du Crédit Agricole Centre Loire Promotion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'accepter la reprise de la voirie à l'euro symbolique qui se compose des parcelles suivantes :
 - ZR 182 pour 178 m²
 - ZR 189 pour 1 173 m²
 - ZR 191 pour 3 504 m²
 - ZR 196 pour 133 m²

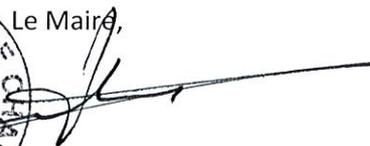
pour une superficie totale de 4 988 m².

- d'autoriser M. le Maire à signer l'acte ainsi que les pièces y afférent.

Adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour est épuisé et plus personne ne demande la parole. Monsieur Le Maire lève la séance à 22 h 00.

 Le Maire,

Jean Pierre DURAND